



HAL
open science

Deux inscriptions religieuses inédites de l'antique territoire d'Aquae Sextiae (Aix-en-Provence)

Sandrine Agusta-Boularot, Marc Borréani

► **To cite this version:**

Sandrine Agusta-Boularot, Marc Borréani. Deux inscriptions religieuses inédites de l'antique territoire d'Aquae Sextiae (Aix-en-Provence). *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 2011, 175 (2010), pp.265-272. halshs-00613298

HAL Id: halshs-00613298

<https://shs.hal.science/halshs-00613298>

Submitted on 4 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SANDRINE AGUSTA-BOULAROT – MARC BORRÉANI

DEUX INSCRIPTIONS RELIGIEUSES INÉDITES DE L'ANTIQUE TERRITOIRE
D'*AQUAE SEXTIAE* (AIX-EN-PROVENCE)

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 175 (2010) 265–272

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

DEUX INSCRIPTIONS RELIGIEUSES INÉDITES DE L'ANTIQUE TERRITOIRE D'*AQUAE SEXTIAE* (AIX-EN-PROVENCE)*

Deux autels portant des inscriptions religieuses ont été récemment découverts dans le département du Var, sur des communes – La Roquebrussanne et Brignoles – situées sur l'antique territoire d'*Aquae Sextiae*¹.

1. Autel au dieu indigène Aesouius (La Roquebrussanne, Var)

Un autel consacré au dieu indigène Aesouius, jusqu'alors inconnu, a été mis au jour lors du défonçage d'une vigne sur le domaine viticole du Loou², à La Roquebrussanne, dans le Var (83). Cette commune se situe sur le territoire de l'antique *ciuitas* d'*Aquae Sextiae*³ (fig. 1). Le domaine du Loou est connu pour sa dense occupation antique. On y recense en effet deux *uillae* (le Grand Loou I et le Grand Loou III) et un cimetière (le Grand Loou II). Si la *uilla* viticole du Grand Loou I a été intégralement fouillée entre 1979 et 1983⁴, celle du Grand Loou III, située à l'emplacement de l'actuel domaine viticole du Loou, n'avait jusqu'à présent fait l'objet que de prospections partielles. La réalisation de la carte archéologique de la commune, en 2009, a été l'occasion d'actualiser les données. Deux secteurs de découvertes, situés à proximité l'un de l'autre, sont maintenant individualisés:

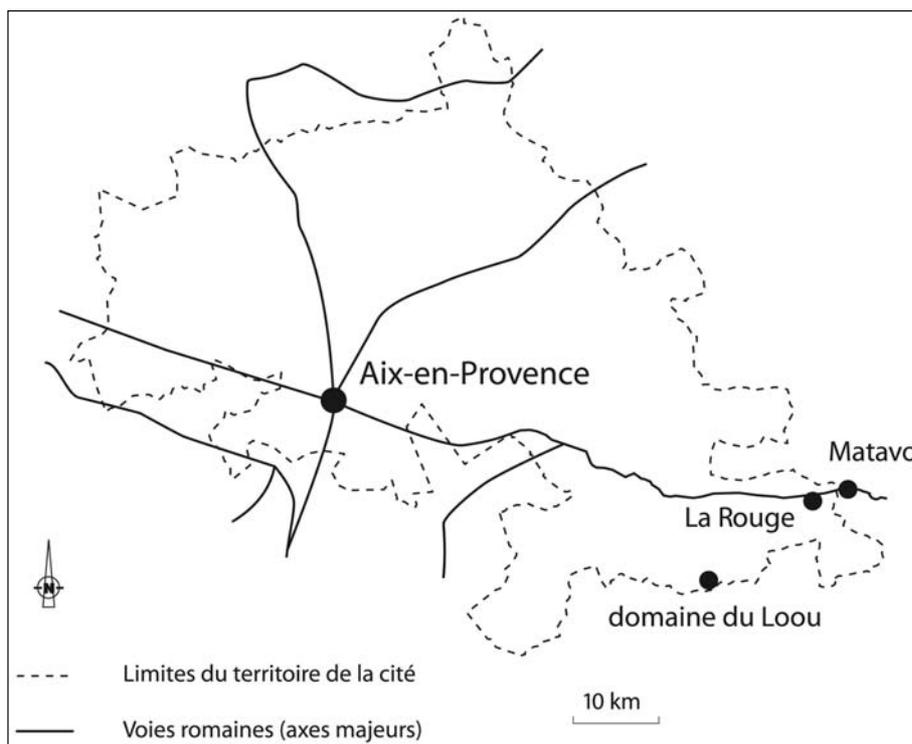


Fig. 1. Le domaine du Loou et le site de la Rouge sur le territoire de la *ciuitas* d'*Aquae Sextiae* (carte M. Borréani)

* Nous tenons à remercier chaleureusement Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier et Michel Christol qui ont accepté de relire cet article et nous ont fait part de leurs conseils.

¹ J. Gascou, *Inscriptions latines de Narbonnaise (I. L. N.)*. III, Aix-en-Provence. Supplément à *Gallia* 44, 3, Paris 1995, carte 2, p. 392.

² Tous nos remerciements vont à Daniel et Paulette Di Placido et Jean-Claude Giamarchi, propriétaires du domaine, qui nous ont signalé leur découverte et nous ont chaleureusement reçus.

³ Gascou 1995, carte 3, p. 393.

⁴ J.-P. Brun, avec la coll. de M. Borréani, *Carte archéologique de la Gaule*. 83/1 et 2. *Le Var*, Paris 1999, p. 621–625.

– Le Grand Loou III, sous et aux abords des bâtiments du domaine, où des pierres de pressoirs et des blocs d'architecture sont déposés⁵.

– Le Petit Loou, signalé par l'abbé V. Saglietto⁶, qui occupe un léger bombement de terrain, à 200 m au Sud-Ouest du Grand Loou III. Sur ce site, le mobilier, abondant, a été fortement dispersé par les travaux agricoles. Il mêle débris de matériaux (*tegulae*, *imbrices*, briques carrées, moellons calcaires avec traces de chaux, enduit de béton de tuileau), mobilier domestique (meule en basalte, meule en rhyolite, céramique sigillée sud-gauloise, D. S. P., céramique grise tardive, brune tardive, commune à pâte claire, amphore italique et africaine, amphore de Bétique) et de nombreux fragments de *dolia*. C'est lors de travaux de replantation de la vigne effectués à l'emplacement de ce site, il y a quelques années, que l'autel votif a été recueilli. Il est depuis exposé dans le hall de vente du domaine viticole.



Fig. 2. La Roquebrussanne: partie supérieure de l'autel à Aesouius (photo SAB)

Bloc parallélépipédique (haut.: 38; larg.: 28,5; épais.: 19,5) en pierre dure, compacte, blanche (calcaire ?). La partie inférieure du bloc a été brisée; la cassure a emporté la moulure basse et la moitié inférieure des lettres de la ligne 5. La moulure haute a été ravalée car le bloc a dû être réemployé, comme le laissent penser des restes de chaux encore visibles sur l'un des côtés du bloc. Cette moulure était dans tous les cas fort simple (un bandeau ?). La face supérieure du bloc ne présente pas de *puluini* ni de cupule circulaire comme on en voit fréquemment sur ce type d'autel, mais un creusement peu profond, de plan rectangulaire (11 x 15 cm), délimité par un cadre aux montants larges et plats (fig. 2).



Fig. 3. La Roquebrussanne: autel au dieu Aesouius (photo SAB)

Inscription latine de cinq lignes (au moins), aux lettres régulières et bien gravées (fig. 3). Il y a eu un réel effort de mise en page du texte qui occupe l'ensemble du champ épigraphique, sans que l'on puisse pour autant parler de texte centré. H. d. l.: 4 à 4,5 cm. Vue.

AESOVIO
V · S · L · M
VERVELDIA
SERVATA
5 PRO · FIL
[--- ?

Remarques

L. 2. Points de séparation entre chaque lettre.

L. 3. Ligature du L, du I et du D, à laquelle s'est peut-être résolu le lapicide par manque de place en fin de ligne. Une lecture attentive de la pierre permet de distinguer les deux hastes verticales du L et du I, l'une (celle du I ?) étant légèrement plus haute que l'autre.

L. 5. Point de séparation entre PRO et FIL. Le caractère «aéré» de cette ligne laisse penser que FIL était abrégé et que le mot ne se termi-

⁵ *Ibid.*, p. 626.

⁶ V. Saglietto, *La commune de La Roquebrussanne*, Cannes 1934, p. 34; *id.*, Dispersion de la population rurale aux premiers siècles de notre ère, région du Sud-Ouest varois, *Annales de la société des sciences naturelles et d'archéologie de Toulon et du Var* 1952–53, p. 112, station du Petit Laou (*sic*).

nait pas à la ligne suivante. Nous avons peut-être ici la dernière ligne du texte, sauf si FIL était suivi du nom de la fille ou du fils ou des enfants de la dédicante.

Aesouio | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito), | Verueldia | Seruata | pro fil(-ia ou -io ou -is) [--- ?

«À Aesovius, Verveldia Servata s'est acquitté de son vœu, bien volontiers et à juste titre, pour (ou: à la place de ?) son fils (ou sa fille ou ses enfants) ...»

Aesouius est un dieu indigène dont nous avons ici la première attestation: il vient s'ajouter à la longue liste des divinités topiques attestées dans les provinces gauloises⁷. *Aesouius* est composé sur *Aeso-/Aesu-*, qui est très rarement attesté: on connaît essentiellement le dieu gaulois *Aesus* (Ésus) évoqué par Lucain (*Phars.*, I, 444–446) et mentionné par deux inscriptions, dont le pilier des *nautae Parisiaci*⁸. *Esuvius* est attesté en revanche comme anthroponyme (*Aesu-* = *Esu-*) en particulier comme gentilice d'un empereur du III^e siècle.⁹ La racine *Aeso-* se retrouve aussi dans l'anthroponyme *Aesonius* qui est attesté une seule fois, en Norique¹⁰, ainsi que dans le nom d'une ville d'Hispanie citérieure, la *ciuitas Aesonensium*¹¹, nom antique d'Isona en Catalogne. La terminaison de ce théonyme (*-uius*) rappelle celui d'un autre dieu indigène de Gaule du Sud, *Melouius*, aussi peu attesté qu'*Aesouius* puisqu'une seule inscription le mentionne¹².

Verueldia est un anthroponyme féminin qui trouve ici sa première attestation. La lecture *Verueldia* s'impose puisque la dénomination du personnage, calquée sur le modèle romain des *duo nomina*, nécessite de voir dans *Verueldia* un «gentilice indigène»¹³, formé par l'ajout du suffixe *-ius/-ia* à un nom unique celtique.

Ce nom est formé sur le préfixe *uer(o)-* qui signifie «sur-, super-»¹⁴, que l'on retrouve dans la formation de plusieurs noms de personne – entre autres celui de Vercingétorix – et de différents noms de lieu, tels *Ver-cellae*. La seconde partie du nom fait écho à celui de *Veleda*, «femme sacrée et prophétesse, vénérée par les Germains, selon Tacite (*Germ.* 8)»; cet anthroponyme serait en fait composé d'après le nom d'une fonction celtique qui désignerait la «voyante, prophétesse, poétesse»¹⁵. *Verueldia* aurait été formée sur *Veruelda* qui signifierait donc «super-prophétesse», «super-voyante». On rapprochera le nom de la dédicante des noms celtiques ou germaniques suivants: *Verueda* (AE 1983, 784), *Veldicca* (ou *Vledicca* ?) (RIB 358), *Velediatus*¹⁶,

⁷ Voir par exemple le répertoire de N. Jufer, Th. Luginbühl, *Les dieux gaulois: répertoire des noms de divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et la toponymie*, Paris 2001, et P. Finocchi, *Dizionario delle divinità indigene della Gallia Narbonense*, Rome 1994.

⁸ CIL XIII 3026 b, 4, datée du règne de Tibère. La seconde inscription, datée de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., provient de Norique: *Adginnos Vercombogi (filius) Aeso u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)* (AE 1997, 1210).

⁹ K. H. Schmidt, *Die Komposition in gallischen Personennamen*, *Zeitschrift für celtische Philologie* 26, 1957, p. 118 et 211.

¹⁰ CIL III 11484: *Aesonius Crescens*.

¹¹ CIL II 4465 = IRC II 35 = AE 1988, 831 (*Aeson(ensium)*); CIL II 4473 = IRC II 34 (*Aesonensi*); CIL II 4462 = AE 1972, 314 (2^e inscr.) = AE 1985, 635 (relecture) (*Aesaonensis*); AE 1972, 314 (1^e inscr.) = IRC II 21 (*Aeson(ensis)*); IRC II 33 = AE 1972, 314 (2^e inscr.) = AE 1987, 732; CIL VI 27198, etc.

¹² A. Chastagnol, *Inscriptions latines de Narbonnaise (I. L. N.)*, II, *Antibes, Riez, Digne*, Supplément à *Gallia* 44, 2, Paris 1992, p. 200 (= *ILN Riez*, 2), avec la lecture de M. Christol, *Notes d'épigraphie*, *Cahiers du Centre Glotz* 8, 1997, p. 280–284: à Nîmes, cette divinité a été «assimilée» à Mars (*Mars Melouius*, CIL XII 3082). Notons, également à Nîmes, la mention d'un *Mars Britouius*: CIL XII 3083. Les remarques linguistiques de P. Vipard sur le nom de *pagus Catuslouius* éclairent la formation et l'évolution de ce théonyme, que l'on peut également rapprocher de plusieurs noms ethniques mentionnés par César (*Vellauii*, *Esuuui*, *Lexouii*, etc.): P. Vipard, À propos de la dédicace de la basilique du sanctuaire du *pagus Catuslouius* par P. Magnius Belliger à Bois-l'Abbé (Eu, Seine-Maritime, France), *Latomus* 68, 4, 2009, p. 972–980.

¹³ On trouve concurremment employées les expressions «gentilice indigène», «gentilice patronymique» ou encore «gentilice de formation patronymique»: B. Rémy, *La dénomination des Viennois à l'époque impériale*, dans M. Dondin-Payre, M.-T. Raepsaet-Charlier (dir.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles 2001, p. 58–62; J.-P. Bost, *Onomastique et société dans la cité des Pétrucos*, *ibid.*, p. 182 et M. Dondin-Payre, *L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Éduens, Senons, Carnutes, Turons, Parisii)*, *ibid.*, p. 243–252; M.-Th. Raepsaet-Charlier, *Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique*, *Cahiers du Centre Glotz* 6, 1995, p. 213–216.

¹⁴ X. Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris 2003, p. 314.

¹⁵ *Ibid.*, p. 310.

¹⁶ *Die römischen Inschriften Ungarns*, Budapest 1972, t. V, n° 1213.

Veldeius et *Veueldeius*¹⁷, *Velduminus*¹⁸ (ainsi que *Veldumianus*, *Velduminianus*, *Veldominianus*)¹⁹. Ce gentilice indique que *Verueldia Seruata* descendait d'une famille d'origine locale.

Seruata est en revanche un *cognomen* d'origine latine très fréquemment attesté dans les provinces gauloises, et plus particulièrement en Gaule Narbonnaise, tant sous la forme *Seruatus* que *Seruata*²⁰. Ce *cognomen*, formé sur *servatus* (p. p. de *servo*) ou sur *seruus*, est sans rapport ici avec le statut juridique de la personne, qui n'était pas une esclave. Les *duo nomina* de la dédicante indiqueraient plutôt qu'elle possédait la citoyenneté romaine²¹.

PRO FIL admet plusieurs développements: *pro fil(io)*, *pro fil(ia)* ou *pro fil(iis)*. Cette expression est relativement rare dans les inscriptions païennes: nous en avons recensé un peu plus d'une trentaine pour l'ensemble de l'Empire. Il s'agit, à trois exceptions près²², de dédicaces religieuses, majoritairement d'ex-voto. Cette expression se présente sous différentes formes. Elle est le plus souvent développée (21 exemples), ce qui permet de savoir précisément si c'est le fils, la fille ou plus largement les enfants du dédicant qui sont concernés par l'inscription: *pro filio*²³ (14 exemples), *pro filia*²⁴ (3), *pro fili(i)s*²⁵ (4).

Dans les autres cas, la formule est abrégée, ce qui n'est pas sans ambiguïté. L'inscription de la Roquebrussanne est la seule à présenter l'abréviation *pro fil(...)* qui, de même que l'abréviation *pro fi(...)* que l'on trouve attestée à deux reprises²⁶, ne permet pas de trancher entre les différents enfants. Enfin, l'abréviation *pro f(...)*, attestée à 6 reprises²⁷, est encore plus imprécise et pourrait aussi bien désigner le ou les enfants du dédicant que renvoyer au(x) frère(s) de celui-ci.

L'onomastique du personnage qui accompagne l'abréviation peut parfois apporter des indications sur le lien de parenté qu'entretenait celui-ci avec le dédicant²⁸. Dans notre cas, la perte de la partie inférieure de l'autel a fait disparaître l'indice onomastique: on ne peut donc distinguer entre le ou la descendant(e), voire les descendant(e)s, de la dédicante.

La formule *pro fil(...)* – quel que soit le développement du second terme – n'est pas fréquente en épigraphie, et cela est particulièrement vrai pour l'épigraphie des Gaules. Dans les inscriptions religieuses des trois Gaules, nous avons trouvé deux exemples en Aquitaine – à Bordeaux (*CIL* XIII 568: *pro filiis e(t) uern(is)*) et près d'Auch (*ILTG*, 137 et *AE* 1992, 1234: *pro filia*) – et une en Belgique (*CIL* XIII 4669: *pro filio suo*). Sans procéder à un recensement exhaustif, quelques sondages montrent que la formule n'est pas

¹⁷ *AE* 1990, 1163 et *AE* 1991, 1163.

¹⁸ Les occurrences sont nombreuses: *CIL* III 4741, 5729, etc.

¹⁹ Cf. B. Lörincz, *Onomasticon provinciarum Europae latinarum (OPEL)*. IV, *Quadrata-Zures*, Vienne 2002, p. 160.

²⁰ I. Kajanto, *The Latin Cognomina*, Helsinki 1965, p. 356; Gascou 1995, p. 72; Lörincz 2002, p. 73, qui dénombre 75 occurrences, dont 57 en Narbonnaise, en particulier sur Nîmes et Aix.

²¹ La dénomination qui use de *duo* ou de *tria nomina* et où le gentilice est formé sur un nom indigène auquel est ajouté le suffixe *-ius* (ou *-inius*) est-elle un simple emprunt des pérégrins à la dénomination romaine sans changement de statut ou reflète-t-elle l'accès à la citoyenneté romaine? La question a été maintes fois débattue: même si les sources prouvent que l'usurpation d'une dénomination de type citoyen existait, le recours au *duo* ou *tria nomina* formés autour d'un gentilice «fabriqué» sur un nom indigène semble bien le plus souvent aller de pair avec le statut juridique de citoyen: J.-M. Lassère, *Onomastique et acculturation dans le monde romain, dans Sens et pouvoirs de la nomination dans les cultures hellénique et romaine. Actes du colloque de Montpellier, 23–24 mai 1987*, Montpellier 1988, p. 87–102; Raepsaet-Charlier 1995, p. 215–216 et n. 33 (bibliographie antérieure).

²² Pour cette recherche et celle des notes suivantes, nous avons utilisé Epigraphik-Datenbank Clauss / Slaby EDCS: *CIL* VIII 9259; *CIL* XIII 5384 = *Hommages à L. Lerat*, Besançon 1984, p. 221–240; *IRT* 295 = *AE* 1942–43, 2 = *AE* 1953, 185 = *AE* 1954, 201e.

²³ *AE* 1991, 1340; *AE* 2003, 646; *CIL* II 3097 (p. 944); *CIL* III 1937; *CIL* III 14204; *CIL* V 7876; *CIL* VI 8409 et *AE* 1995, 100; *CIL* IX 1552; *CIL* XI 1531; *CIL* XI 6951; *CIL* XIII 4669; *CIL* XIII 6462; *AE* 1994, 962; *ILAlg* II, 3, 7722.

²⁴ *CIL* III 636 (p. 989); *ILTG* 137 = *AE* 1992, 1234; *ILTun* 1060.

²⁵ *AE* 1992, 1486; *CIL* III 10392; *CIL* VI 880 (p. 4302); *Lupa* 6550: *V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) / Dito Paltri et / Prose/rpinae Aelmilius Her(mes) / pro filiis suis* (Pannonie).

²⁶ *CIL* III 1803 (p. 1029) et 8429.

²⁷ *AE* 1998, 1080; *CIL* II 338 = *CIL* II 5230; *CIL* II 5203; *CIL* XI 1309; *CIL* XIII 568; *CIL* XIII 6678.

²⁸ Par ex., dans *CIL* II 5203 = *AE* 1953, 260, G. Vesidius Fuscus est certainement le fils du dédicant: il faudrait développer *pro filio* ?).

non plus très fréquente en Gaule Narbonnaise: citons l'exemple d'un ex-voto à Mars du territoire antique de Carpentras qui fut réalisé *pro Firmo f(ilio) s(uo)*²⁹.

Quel sens donner à *pro* ? La traduction «pour» avec le sens plus précis de «en faveur de» a souvent été retenue dans les publications³⁰. Néanmoins, il faut rappeler que la préposition *pro*, suivie de l'ablatif, est polysémique et l'on se saurait écarter le sens, bien attesté dans les sources littéraires³¹, de «à la place de»: «*ego ibo pro te, si tibi non libet*» (Plaute, *Most.*, 5, 2, 10). Comme le rappelle Jacques Gascou, cette formule est ambiguë: «ou bien le dédicant est celui qui a fait le vœu, pour la sauvegarde d'une autre personne ou pour obtenir quelque faveur la concernant (...) ou bien il s'acquitte d'un vœu à la place d'une autre personne qui, absente ou empêchée, n'a pu accomplir cette obligation»³². *Verueldia Seruata* s'est donc acquittée de son vœu «en faveur de» ou bien «à la place de» son fils (ou de sa fille ou de ses enfants). On peut même se demander si les deux sens ne coexistent pas: *Verueldia Seruata* remercie la divinité «à la place» de son enfant car il est malade, ou en voyage, ou à l'armée, etc., et par là même accomplit son vœu «en faveur de» cet enfant pour lequel elle a demandé la santé ou le retour.

Datation. Cette inscription ne présente aucun critère chronologique précis et, en l'absence d'un contexte archéologique de découverte, la prudence impose de la dater du I^{er}–III^e siècle.

2. L'autel votif du site de la source de La Rouge, à Brignoles (Var)

Le site de la source de La Rouge, découvert en prospection par A. Acovitsioti-Hameau et Ph. Hameau³³ (fig. 4), a livré un mobilier datable de l'Âge du Fer et de l'époque romaine. Sa vérification en 2008 a montré la

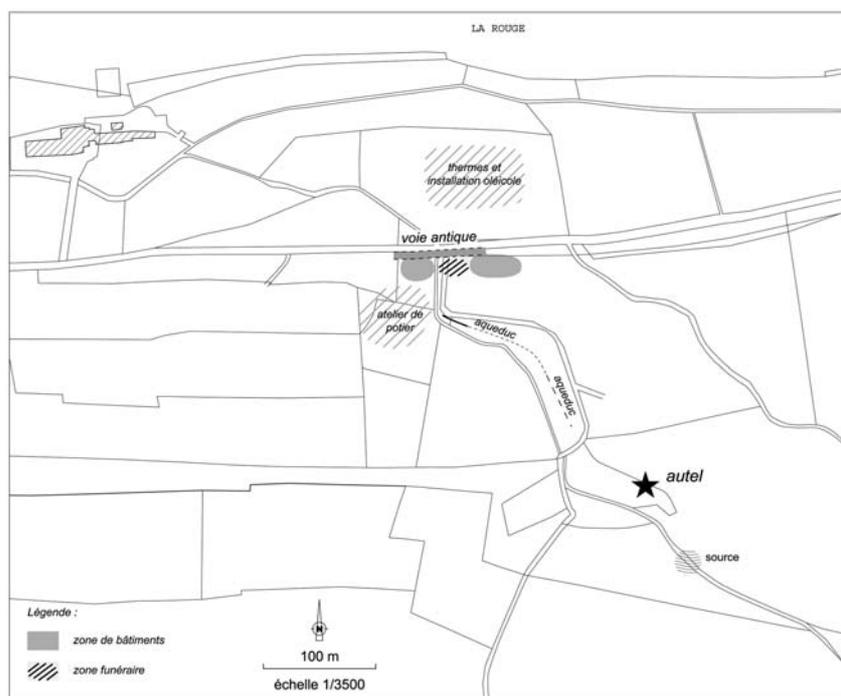


Fig. 4. Brignoles, site de la source de la Rouge (carte M. Borréani)

²⁹ J. Gascou, J. Guyon, *La collection d'inscriptions gallo-grecques et latines du musée Calvet*, O. Cavalier (dir.), Paris 2005, p. 28–29, n° 22.

³⁰ Voir par exemple J. E. Sandys, *Latin Epigraphy. An Introduction to the Study of Latin Inscriptions*, Groningen 1969, p. 88. Pour une discussion récente sur le sens de *pro*, cf. Cl. Moussy, Esquisse de l'histoire du verbe *procuro*, *Revue des Études Latines* 85, 2007, p. 236–255 et M. Christol, M. Janon, Les noms de personnes dans une inscription de Carlisle (Luguvalium, Bretagne), *Epigraphica* 71, 2009, p. 191–201.

³¹ Lewis and Short 1879, s. v. «*pro*».

³² Gascou, Guyon 2005, p. 31.

³³ Brun, avec la coll. de Borréani 1999, p. 267.

présence, dans un champ en friche proche du captage de la source, d'un mobilier peu abondant, constitué de céramique modelée lissée (dont un bord d'urne) et de fragments de *tegulae* et de *dolium*. C'est lors d'un nouveau passage sur le site, début 2009, que l'autel votif a été repéré, enfoui dans le champ; seule une partie de sa base sortait du sol.

L'autel votif

Il a pu ensuite être extrait (fig. 5), en août 2009, en marge d'une opération de diagnostic sur le tracé du projet de liaison hydraulique Verdon-Saint-Cassien menée par le Service Départemental d'Archéologie du Conseil Général du Var³⁴, et déposé chez le propriétaire du champ, M. Caternet, au domaine viticole proche de la Margillière.

Le bloc, taillé dans du calcaire dur, mesure en tout 204,5 cm. À sa base, il possède une partie simplement dégrossie d'une hauteur de 60 cm, qui était à l'origine enterrée. La partie taillée mesure donc 144,5 cm de haut. Sur le sommet de l'autel, on observe des *pulvini* et une cuvette circulaire de 15 cm de diamètre, le *focus*.



Fig. 5. L'autel de la source de la Rouge (photo MB)



Fig. 6. L'autel de la source de la Rouge (relevé SAB)

le mot suivant est d'une largeur inférieure à celle des autres caractères. Il faut donc peut-être restituer plus que trois ou quatre lettres en fin de ligne 2.

M(arcus) Anton[ius] | Aquinus T[---] | u(otum) l(ibens) s(oluit) m(erito).

«Marcus Antonius Aquinus T[---] s'est acquitté bien volontiers de son vœu, et à juste titre».

Inscription latine de trois lignes (fig. 6), bien gravée malgré la nature de la pierre, dure, et donc difficile à inciser. Plusieurs éléments manifestent le soin que le lapicide a tenté d'apporter à sa réalisation: cadre incisé rectiligne pour définir le champ épigraphique, texte centré, lettres régulièrement gravées, points de séparation entre les mots. Le texte est cependant mal réparti en hauteur. Les V sont tous inclinés vers la gauche et les N vers la droite. Les S sont très étroits. Vue.

Dimensions. Base: haut.: 24,5 cm; larg.: 74,5 cm; épais.: 41 cm. Partie centrale: haut.: 75,5 cm; larg.: 67,5 cm; épais.: 37,5 cm. Couronnement: haut.: 44,5 cm; larg.: 75,5 cm; épais.: 41 cm. Champ épigraphique, délimité par une simple rainure: haut.: 46 cm; larg.: 53 cm. Haut. des lettres: 3,7 à 4,2 cm, sauf le Q (l. 2): 5,5 cm.

M·ANTON[---]
AQVINVS·T[---]
V·L·S·M

La mise en page centrée permet d'évaluer à trois ou quatre lettres la lacune en fin de ligne 1. En revanche, à la fin de la ligne 2, le lapicide semble avoir cherché à gagner de la place en limitant l'espace après AQVINVS; en outre, le T qui débute

³⁴ L'équipe du diagnostic «Société du Canal de Provence»: M. Borréani, J.-L. Demontes, P. Digelmann, F. Laurier et V. Ollivier (Service Départemental d'Archéologie, Conseil Général du Var), et G. Berton (DRTPF/Service Génie Civil et Forestier, Conseil Général du Var).

Le gentilice *Antonius/-a* est commun dans la province de Narbonnaise³⁵. Le *cognomen Aquinus* est en revanche très rarement attesté dans l'Empire³⁶: on notera qu'un de ces témoignages, *L(ucius) Caluisius Aquinus*, a été découvert dans la région, à Fréjus (*Forum Iulii*)³⁷.

Après *Aquinus*, T[---] pourrait être un *supernomen* du dédicant, mais il n'est pas d'un usage fréquent en Gaule du Sud. Il peut également s'agir du nom de la divinité à qui s'adresse l'ex-voto, car elle n'est pas mentionnée à la première ligne. La présence du nom du dieu après celui du dédicant est bien attestée en Narbonnaise³⁸. Néanmoins, il faut noter que les noms de dieux ou de déesses du panthéon romain commençant par un T ne sont pas nombreux et *Tutela* convient mal à cet ex-voto «campagnard»; il peut s'agir d'une divinité celtique (*Taranus* ...) ou, plus vraisemblablement, d'une divinité indigène topique encore inconnue.

La formule abrégée VLSM à la place de VSLM – erreur ou simple variante ? – est très rare mais on en connaît quelques attestations, ne serait-ce qu'en Narbonnaise, à Vaison-la-Romaine ou encore à Aix-en-Provence³⁹.

Le contexte archéologique de la découverte

Le diagnostic réalisé le long et au Sud de la route départementale, à 300 m au Nord-Ouest de la découverte de l'autel, a permis de localiser une petite agglomération antique. Les vestiges se développent d'Ouest en Est sur une longueur de 100 mètres et n'ont pu être observés que dans la limite des 16 m d'emprise du projet.

À l'Ouest du ruisseau provenant de la source, on retrouve la voie antique – la voie «aurélienne» qui reliait Aix à Fréjus – et des bâtiments associés à une zone de circulation, où une activité de forge est bien attestée.

À l'Est du ruisseau, on observe d'abord un secteur à incinérations, puis un secteur d'habitat, constitué de plusieurs unités qui devaient s'ouvrir par des portiques sur la voie, détruite ici par la route actuelle et son fossé. La présence, dans la couche de surface, de moellons taillés en petit appareil indique une certaine qualité de construction. L'ensemble, datable du Haut-Empire, n'a pas été fouillé.

À proximité, d'autres découvertes se rattachent à cette agglomération. Au Nord, de l'autre côté de la route (site de La Lieue⁴⁰: prospections en 2002 et 2008), une installation thermique et un pressoir à huile ont été anciennement détruits lors de travaux agricoles. Le premier prospecteur de ce site, M. G. Bérard, a signalé en 1961 une inscription, décrite dans le fichier du Centre Archéologique du Var de Draguignan, dont la lecture est la suivante: P/CRES/TRI.RPO/P

Au Sud, un four de tuilier a été repéré (prospections en 1999 et 2008), ainsi que les traces de l'aqueduc qui alimentait l'agglomération depuis la source (prospections en 2008).

Il convient aussi de signaler qu'à l'Est de la bastide proche de la Lieue, une borne milliaire de Néron a été découverte au XVIII^e siècle⁴¹.

On voit donc que la découverte de l'autel n'est pas isolée, mais s'intègre au développement d'une petite agglomération le long de la voie antique Aix-Fréjus, à peu de distance par ailleurs (environ 4 km à l'ouest) de l'agglomération routière de *Matavo*, sur la commune de Cabasse, et à la limite des territoires des cités d'Aix et de Fréjus (fig. 1).

³⁵ B. Lörincz, Fr. Redö, *OPEL*. I, *Aba-Bysanus*, Budapest 1994, p. 131–135. Avant cette découverte, il était déjà attesté par trois fois sur le territoire d'*Aquae Sextiae*: Gascou 1995, *ILN Aix*, 46, 73, 298, et peut-être aussi 45 (?).

³⁶ Kajanto 1965, p. 184; Lörincz, Redö 1994, p. 159: huit occurrences.

³⁷ J. Gascou, M. Janon, *Inscriptions latines de Narbonnaise (I. L. N.)*. I, *Fréjus*. Supplément à *Gallia* 44, 1, Paris 1985, n° 145.

³⁸ À titre d'exemples, cf. Gascou, Guyon 2005, n° 6, p. 14–15, n° 25, p. 30–31; etc.

³⁹ *CIL* XII 1348 = Gascou, Guyon 2005, p. 63–64, n° 60; *ILN Aix*, 14.

⁴⁰ Brun, avec la coll. de Borréani 1999, p. 267.

⁴¹ Gascou 1995, p. 357–358.

La présence d'une source a pu favoriser le développement de cette petite entité; l'existence d'un autel indique la présence d'un lieu de culte (un petit sanctuaire ?). Rien ne permet de savoir si une telle manifestation de dévotion doit être mise en relation avec la source.

Sandrine Agusta-Boularot, Université de Provence et Centre Camille Jullian, Archéologie méditerranéenne et africaine, 5 rue du Château de l'Horloge, 13094 Aix-en-Provence, France
sandrine.boularot@orange.fr

Marc Borréani, Service Départemental d'Archéologie, Conseil Général du Var, Le Clos de la Tour, rue Gustave Bret, 83600 Fréjus, France
marc.borreani@orange.fr